



UNSA CASVP

BILAN DU MANDAT ET PERSPECTIVES



MANDAT 2022–2026 • PERSPECTIVES 2026–2030

Notre bilan 2022–2026

Nos priorités 2026–2030

Retrouvez les évolutions mentionnées dans le bilan de mandat de l'UNSA CASVP, les actions conduites auprès des agents et les sujets portés pour la période 2026–2030.

01 Évolutions mentionnées au bilan 2022–2026

Mesures et changements recensés dans les documents de mandat transmis.

CARRIÈRES

Promotions et visibilité des emplois

- Ratios promus/promouvables portés à **100 % pour les catégories B et C** ; progression de **20 % pour la catégorie A** selon le bilan.
- Présentation détaillée des créations et suppressions de postes budgétaires dans une annexe à la délibération emploi.
- Créations de postes en 2026 au service de l'Approvisionnement, après alerte sur ses effectifs.

RÉMUNÉRATIONS

Primes, NBI et transports

- **Octroi de l'IF7 aux infirmières de nuit** lors de la mutualisation.
- NBI pour les agents des services financiers et les encadrants des services de gestion, selon les documents de bilan.
- Évolution de la délibération RIFSEEP concernant le maintien des primes dans certaines situations de congé pour raison de santé ou de reclassement.
- Remboursement des transports pour certains personnels logés travaillant sur un site distant.

ORGANISATION

Temps de travail et fonctionnement

- Cycle de travail spécifique pour certains professionnels paramédicaux intervenant en EHPAD.
- Période de télétravail pour les responsables de résidences autonomie et badgeage unique.
- Temps de transmission entre équipes de jour et de nuit en EHPAD.

ACTION SOCIALE

Restauration et prévoyance

- Revalorisation des barèmes ASPP et hausse de la participation employeur à la restauration.
- Remaniement des barèmes du volet prévoyance de la protection sociale complémentaire et hausse de la participation employeur, selon le bilan transmis.
- Prise en compte des contraintes des familles monoparentales dans le plan d'action pour l'égalité professionnelle 2025–2027.

Information des agents et des représentants

Le bilan fait état de la communication par courriel des comptes rendus des sujets débattus en CST et en formation spécialisée, de la présentation de la situation financière du CASVP aux représentants du personnel et d'une information plus détaillée sur les procédures de travaux dans les établissements.

Actions menées et accompagnement

- 02** Alertes, interventions et suivis : ces démarches ne sont pas présentées comme des mesures toutes définitivement obtenues.

Effectifs et conditions de travail

- Alertes sur les postes vacants et les conséquences des sous-effectifs.
- Interventions concernant les nuisibles, la sécurité et les situations de travail dégradées.
- Démarches collectives dans plusieurs établissements et services en difficulté.

Accompagnement individuel

- Suivi des agents en période préparatoire au reclassement (PPR).
- Accompagnement lors de reprises après CLM ou CLD et de temps partiels thérapeutiques, notamment pour l'application des préconisations médicales.
- Accompagnement et médiation dans certaines procédures disciplinaires ou enquêtes administratives.

Prévention et procédures

- Travail sur les protocoles en cas de décès en EHPAD, en résidence et pour les intervenants en SPASAD.
- Information sur le registre de santé et de sécurité au travail.
- Diffusion de fiches pratiques et d'informations réglementaires aux agents.

Égalité professionnelle

Suivi des écarts de rémunération et d'évolution de carrière entre les femmes et les hommes et prise en compte des situations particulières des familles monoparentales.

03

Priorités et revendications 2026–2030

Orientations portées par l'UNSA CASVP pour le prochain mandat.

01 · Rémunérations et pouvoir d'achat

- Reconnaissance indemnitaire des métiers, des contraintes et des sujétions particulières.
- Évolution des dispositifs de NBI et des régimes indemnitaires.
- Alignement de l'indemnité de télétravail sur celle de l'État.
- Participation employeur renforcée en santé, prévoyance et restauration.

02 · Effectifs et attractivité

- Suivi transparent des postes budgétés, pourvus et effectivement présents, établissement par établissement.
- Remplacement des absences et moyens humains adaptés aux missions.
- Mesures favorisant le recrutement et la fidélisation dans les métiers en tension.

03 · Logement et petite enfance

- Davantage de possibilités d'accès au logement social pour les agents du CASVP, en lien avec les bailleurs sociaux et la Ville de Paris.
- Accès prioritaire aux places en crèche pour les agents du CASVP, selon les dispositifs et partenariats à négocier.

04 · Action sociale et restauration

- Actualisation des barèmes et développement des prestations AGOSPAP.
- Restauration accessible et participation employeur adaptée.
- Solutions de repas pour les agents ne disposant pas d'un restaurant ASPP accessible.

05 · Santé, sécurité et conditions de travail

- Prévention des risques professionnels, des agressions et des effets des fortes chaleurs.
- Réponses durables aux pannes d'équipements et aux infestations de nuisibles.
- Étude d'une équipe spécialisée d'intervention contre les nuisibles au CASVP.

06 · Des moyens adaptés aux publics

- Adaptation des effectifs et des qualifications au vieillissement, à la perte d'autonomie et à la complexité des situations accueillies.
- Meilleure articulation des interventions dans les établissements sociaux, médico-sociaux et les services à domicile.

07 · Égalité et dialogue social

- Suivi des écarts de carrière et de rémunération entre les femmes et les hommes, prévention des discriminations.
- Concertation en amont des réorganisations, communication des documents utiles et information régulière des agents sur les décisions qui les concernent.

Repère de lecture : la première partie présente les évolutions recensées dans les documents de bilan ; la deuxième les interventions syndicales ; la troisième les

priorités pour 2026–2030. Les projets et revendications ne sont pas présentés
comme des mesures déjà mises en œuvre.



UNSA CASVP

94 rue de la Folie-Méricourt · 75011 Paris

01 43 14 22 40 · casvp-syndicat-unsaparis.fr

www.unsacasvp.fr